

Kigali, le 4 avril 1947.-

N° 749/Café.

OBJET:

Marchés de café.

338 / Café café
2.4.47



Monsieur l'Administrateur Territorial,

Subsidiairement à ma lettre n° 742/Café de ce jour, j'ai l'honneur de vous donner ci-dessous copie d'un extrait de la lettre n°1081/M.O du 25 mars 1947 de Monsieur le Directeur de l'OCIRU :

" Nous profitons de l'occasion pour vous suggérer de prescrire la mesure suivante:

"ouverture des marchés pour les indigènes à une heure matinale (six heures, ainsi qu'il fut préconisé à l'assemblée de l'OCIRU, ceci afin d'éviter de faire attendre les natifs) tout en ne permettant l'entrée des commerçants qu'à partir de 8 heures.

" Ce système éviterait la tentation pour les commerçants, de faire des pratiques d'achalandage, partant, éviterait les désordres qui furent constatés sur certains marchés".

Veuillez, où c'est possible, donner suite à cette suggestion qui me paraît devoir retenir votre attention.-

Le Résident du Ruanda s.i.
D. VAUTHIER,

Administrateur Territorial Principal.-

A Monsieur l'Administrateur Territorial

à

RUHENGERRI. -